

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 006-210601498-20250303-ARH_250236-AI



VILLE DE

LA TRINITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° RH 25.02.36

Modifie l'arrêté N° 22.07.51

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de signature
à Monsieur David AMOZIEG,
Technicien - Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de LA TRINITE,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

Considérant que **Monsieur David AMOZIEG Technicien - Titulaire** exerce les fonctions de Responsable des bâtiments communaux,

ARRETE

ARTICLE I : Monsieur David AMOZIEG, Technicien - Titulaire, Responsable des bâtiments communaux,

Reçoit délégation de signature pour :

- pour les devis et bons de commande ≤ 300 € H.T,

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur David AMOZIEG**, au poste la justifiant. **Monsieur David AMOZIEG**, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 11 février 2025

Spécimen de signature

Monsieur David AMOZIEG



Le Maire,

Ladislav POLSKI

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé le 14 02 2025

Signature de l'agent